



## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 17 décembre 2021

Le dix-sept décembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2021, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

### Présents :

Mmes Régine FARLIN - Karine BOUVET - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD – Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Olivier BEDUS - Jean de PALEVILLE - André BERTERO.

### Absents excusés :

Virginie BOCCA qui donne pouvoir à Stephan LUCIBELLO  
Alain BROUSSE qui donne pouvoir à Christian DENANS  
Mélanie GALVEZ qui donne pouvoir à André BERTERO  
Véronique LE FUR qui donne pouvoir à Olivier BEDUS  
Thierry MOPIN qui donne pouvoir à Jean de PALEVILLE

### Absents non excusés :

Natacha GRISONI

Mme Sophie KERNEN, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures 15.

\* \* \*

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2021**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil, présents ou représentés, sans observations.
  
- 2) **Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'Investissement pour l'exercice 2022 à hauteur du quart des montants du budget primitif 2021 ;**  
Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les fournisseurs concernant le règlement de factures d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2022 des lignes budgétaires en section Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette opération autorise ainsi la collectivité à engager et mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2022. Après avoir pris connaissance des montants en Section Dépenses d'Investissement détaillés ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Crédits 2021	Crédits ouverts s/2022 (1/4)
20	Immobilisations incorporelles	30 242,69 €	7 560,67 €
21	Immobilisations corporelles	491 244,00 €	122 811,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	2 500,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 500,00 €	625,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>533 986,69 €</b>	<b>133 496,67 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, accepte l'engagement et le mandatement par anticipation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 133 496,67 Euros.

### 3) Approbation de l'acquisition d'une débroussailleuse à fléaux auto tractée :

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée que la débroussailleuse utilisée habituellement par le service municipal des espaces verts est hors de service depuis plusieurs mois. Or cet outillage commence à manquer et freine le déploiement des opérations de nettoyage dans la commune. Aussi, il est envisagé de faire l'acquisition d'une débroussailleuse à fléaux auto-tractée. A cet effet, il propose un financement comme suit :

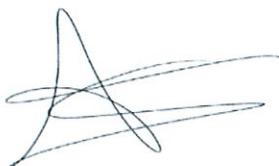
#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant HT	Financements	Montant des financements	Taux (en %)
5 957,50 €	Conseil Départemental des B.D.R.	3 574,00 €	60 %
	Autofinancement communal	2 383,50 €	40 %
<b>Total H.T</b> 5 957,50 €	<b>Total Financement</b>	<b>5 957,50 €</b>	<b>100 %</b>

Après avoir examiné le devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal, approuve l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation du projet précité et sollicite auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention, la plus élevée possible,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance  
Sophie KERNEN



Le Maire  
André BERTERO



Affiché le : 21 décembre 2021